

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 novembre 2014
(convocation du 21 novembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

BLANQUEFORT - La Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du Parc des Jalles - Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2012-2014 - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Avec le projet de La Vacherie, en restaurant la bâtie de La Vacherie, puis en construisant du bâti agricole, la Commune de Blanquefort souhaite créer une « Maison de l'agriculture et de la nature » devant s'inscrire comme porte et maison du Parc des Jalles. Ainsi, la commune affirme sa politique en faveur de la préservation des espaces agricoles et naturels, du développement de l'agriculture de proximité et de la sensibilisation du public à ces enjeux, de même que son implication dans la concrétisation et la promotion du Parc des Jalles.

1 - Description du site et références cadastrales

Les parcelles à aménager se situent sur 2 sites de la Commune de Blanquefort :

- Bord de Garonne (rue de Pontac et avenue de Labarde), parcelles cadastrées BD26, BD27, BD28, BD29, BD14 et BB67 partie,
- et La Vacherie (rue Ransinangue), parcelles cadastrées BS80, BS73 et BS79.

La Vacherie constitue un patrimoine historique datant du 19^e siècle. Les échoppes de la Vacherie seront restaurées et pourront recevoir des groupes lors d'ateliers thématiques, d'animations, de résidences d'artistes ou de séjours touristiques de courte durée. La cour de la Vacherie doit être réhabilitée afin de pouvoir accueillir des évènements en extérieur.

2 - L'objet de la demande de subvention d'investissement

La Vacherie doit devenir la Maison de l'agriculture et de la nature du Parc des Jalles. Cependant, le « titre » exact de la « maison » sera fixé lors du développement du projet du Parc des Jalles, par les élus concernés par le projet. Le projet aura donc une dimension métropolitaine, et même plus large, étant aux portes du futur parc naturel régional du Médoc.

Le projet d'animation du site de La Vacherie devra tenir compte au moins des besoins des autres communes du Parc des Jalles, afin de mutualiser les moyens d'animation sur ce parc.

Le projet de La Vacherie a une approche pluridisciplinaire. Il englobe une exploitation agricole, des projets culturels, des projets éducatifs (un lieu pédagogique sera dédié pour découvrir l'agriculture de proximité et la nature locale), ainsi qu'un tourisme de proximité.

L'objet de la présente délibération concerne uniquement le volet agricole.

Il s'agit notamment d'installer un éleveur ovin sur la Commune de Blanquefort, avec transformation et vente directe. Cet éleveur est Julien Sarrès, déjà éleveur et membre de la Fédération Régionale des Centres d'Initiative pour la Valorisation de l'Agriculture en Milieu rural Aquitaine (F.R.C.I.V.A.M.), l'un des partenaires agricoles de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le siège d'exploitation sera basé sur le site de la Vacherie. Les pâtures et le bâtiment d'élevage principal se situeront en bord de Garonne, le long de l'avenue de Labarde et de la rue de Pontac.

Les pâtures, d'une surface totale de près de 27 hectares, seront issues d'un échange foncier entre la Commune de Blanquefort et le grand port maritime de Bordeaux.

Le bâtiment d'élevage principal, dénommé "grande bergerie", doit se situer à proximité immédiate de ces pâtures. La Commune de Blanquefort doit acquérir auprès de la S.A.F.E.R. quatre parcelles de terrain situées rue de Pontac à Blanquefort. Ces parcelles représentent une surface totale de 3 hectares.

L'espace de vente directe pourra accueillir des agriculteurs locaux lors de ventes groupées. Un espace couvert de 700 m² sera proposé pour l'organisation de marchés de producteurs locaux de grande ampleur.

Un lien direct entre l'agriculteur et le public sera proposé, avec la possibilité de visiter l'exploitation et des acteurs associatifs feront vivre le site, notamment : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (A.M.A.P.), club Nature, systèmes d'échanges locaux des jalles.

Enfin, un lien étroit sera fait avec les autres communes du Parc des Jalles, afin d'en faire un site central du Parc des Jalles et mutualiser les moyens d'animation, de pédagogie et de travail entre les acteurs locaux, à la demande de la Communauté urbaine de Bordeaux.

3 - Partenariat et communication

Le Conseil général de la Gironde et l'Agence de l'eau Adour-Garonne participent au financement du projet. Les autres partenaires du projet sont :

- pour le montage du projet agricole : la Chambre d'agriculture de la Gironde et la société d'aménagement foncier et d'établissement rural.
- pour l'animation du lieu : les associations locales, les producteurs, les établissements scolaires et autres.

Les modalités de communication se baseront sur une signalétique du site « Parc des Jalles » pour décrire le projet et donner des informations sur le Parc des Jalles.

Les outils de communication de la Commune de Blanquefort sont :

- le site Internet, journal communal, réseaux sociaux, etc. ;
- les outils de communication des partenaires ;
- ainsi que d'autres outils plus spécifiques dépendant des actions menées sur le site.

4 - Budget prévisionnel

Par délibération de son conseil municipal du 30 juin 2014, la commune de Blanquefort sollicite l'aide financière de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la somme de 220 144 €, ce qui représente 49,34 % du budget prévisionnel qui s'élève à 446 187 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PRÉVISIONNEL (€ H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
- Étude environnementale prairies	3 300,00	- Commune de Blanquefort (49,35 %)	220 176,60
- Achats terrain et frais SAFER	23 887,00		
- Achat fournitures clôtures	19 000,00		
- Travaux rénovation : Vacherie/Échoppes, phase 1	400 000,00	- Communauté urbaine de Bordeaux (49,34 %)	220 144,00
		- Conseil général de la Gironde (1,07 %)	4 777,40
		- Agence de l'eau Adour-Garonne (0,24 %)	1 089,00
Total Dépenses	446 187,00	Total Recettes	446 187,00

La valorisation de cette zone figure au contrat de co-développement 2012-2014 conclu avec la Commune de Blanquefort, dans la fiche action n° 19 « Agriculture : projet de la Vacherie ».

5 - Cette demande de subvention est conforme aux principes du dispositif d'aide financière aux Projets Nature

La demande de la Commune de Blanquefort fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière aux Projets Nature validé par la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011, notamment au titre des « études d'aménagement, valorisation et protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » et des "acquisitions foncières ».

- **Intérêt communautaire** : préservation d'espaces de nature en milieu urbain situés dans une trame naturelle et paysagère.
- **Ouverture ou service rendu au public** : La Vacherie sera ouverte à tout public ; certaines actions pourront concerner des publics spécifiques tels que les écoles, les jeunes, les personnes handicapées... ; de nombreux évènements s'y dérouleront en lien avec l'identité du lieu (culturels, ateliers thématiques, marchés de producteurs, animations pédagogiques, formations professionnelles...) ; connexion aux sentiers de randonnées et proximité avec des sites historiques tels que la Forteresse de Blanquefort.
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : volet agricole, bail rural environnemental pour une gestion harmonieuse des milieux naturels.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous la forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 220 144 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'art. L5215-26 relatif au versement de fonds de concours,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 relative à la démarche et à la présentation des contrats de co-développement 2012-2014,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière aux projets Nature,

VU la délibération de la Commune du 30 juin 2014 sollicitant la participation de La Cub,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE cette action est inscrite au contrat de co-développement 2012-2014 dans la fiche action 19 « Agriculture : projet de la Vacherie »,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'investissement d'un montant de 220 144 € est attribuée à la Commune de Blanquefort, au titre de « La Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du parc des Jalles ».

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2014, en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 833, opération 05P011O001 « Continuités et Espaces Naturels remarquables », CDR UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 15 DÉCEMBRE 2014

M. NOËL MAMERE